

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES DE SERVICES

*Pouvoir adjudicateur : Collège Paul Émile VICTOR
Représenté par : M. BATA Brice, chef d'établissement*

Objet du marché :

Organisation d'un voyage scolaire à Nice (France)

Procédure de consultation : marché passé selon une procédure adaptée.

Article 1 : Dispositions du marché

- 1.1- Objet du marché : le marché a pour objet l'organisation d'un séjour à Nice (France) de 5 jours du lundi 31 mars au vendredi 04 avril 2025 pour un groupe de 50 élèves et 5 accompagnateurs.
- 1.2- Décomposition en lots : le présent marché comporte un seul lot.
- 1.3- Durée du marché : la durée du marché concerne l'organisation du séjour aux dates convenues.
- 1.4- Détail des prestations souhaitées :

Transport :

Le trajet aller/retour s'effectuera en autocar au départ du collège Paul Emile VICTOR de Branne par la route la plus rapide.

Les frais de péage seront à la charge du prestataire retenu.

L'autocar restera à disposition du groupe pendant la semaine.

Programme :

La réservation et le paiement des droits d'entrée éventuels pour l'ensemble des lieux visités seront effectués au préalable par l'organisme.

Activités souhaitées :

- Visite de Nice avec un guide : promenade des anglais, place Garibaldi, musée Matisse ou Masséna, les hauteurs et l'histoire de la ville
- Visite de la parfumerie de Grasse
- Visite de la ferme des citrons de Menton

- Randonnée dans le parc national du Mercantour
- *Variante : excursion en Italie jusqu'aux cinq terres à la place du Mercantour*

Hébergement :

L'hébergement des élèves s'effectuera en auberge de jeunesse ou en résidence hôtelière avec pension complète.

Le repas du midi sera fourni sous forme de pique nique.

Une attention particulière doit être portée sur l'adresse du lieu d'hébergement : à Nice même ou dans ses environs proches.

Prestations complémentaires :

- Assurance responsabilité civile et proposer en option l'assurance annulation/rapatriement.
- Assistance d'un responsable local sur place joignable durant tout le séjour.

- 1.5- Forme de prix : les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, toute réduction éventuelle accordée devant venir en déduction du prix global proposé. Les coûts supplémentaires et dépenses sur place sont à proscrire.

Le prix du séjour comprendra impérativement :

- L'intégralité des frais de transport aller-retour
- Les frais de transport utiles au déroulement du séjour et des visites
- Les frais de navette nécessaires
- L'intégralité des frais d'hébergement et de restauration pour la durée du séjour
- La réservation et le paiement des droits d'entrée pour l'ensemble des lieux visités

- 1.6- Prix de règlement : les prix sont réputés fermes et TTC.

Article 2 : Contenu et présentation des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Le présent document valant acte d'engagement dûment signé.
- Un devis détaillé stipulant notamment le prix global du voyage ainsi que le prix unitaire pour chaque participant (élèves et accompagnateurs inclus, aucune gratuité) et le coût (optionnel) de l'assurance annulation individuelle et/ou groupe et assistance rapatriement individuelle et/ou collective.

Article 3 : Délai de paiement

Le collège pourra verser des acomptes allant jusqu'à 70% du montant total de la prestation. Le solde ne sera versé que lors de la remise des documents permettant le voyage et le séjour.

Article 4 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du code des marchés publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du code des marchés publics.